

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 mai à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard VALKRE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Anissa BRIKH, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Emmanuelle PALMA GERARD à Daniel BOUR, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY et Annick PRENAT à André KLEIBER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 5 mai 2025	Le 13 mai 2025	En exercice	50
		Présents	29
		Votants	33

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Dominique TRÉLA est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-04-18 Service Police intercommunale - Achat d'une motocyclette auprès d'une collectivité
Rapporteur : Monique DINET

La sécurité routière est l'une des priorités des missions de la Police Municipale intercommunale au profit des communes adhérentes.

Cette activité est dévolue en grande partie à l'équipe de motards, composée de trois agents qui effectuent au quotidien des services de contrôles vitesse ou de police de la route.

Deux personnels de cette équipe ont notamment pu bénéficier d'une formation de trois semaines, à la conduite et la maniabilité des motocyclettes. Le troisième est en attente de cette formation.

Les conditions de sécurité de ces services ont évolué ces dernières années, préconisant des patrouilles à trois agents.

La Police Intercommunale ne dispose que de deux véhicules de ce type et par conséquent il est envisagé l'acquisition d'une troisième motocyclette d'occasion, équipée et sérigraphiée, auprès d'une Collectivité de la Moselle, la ville d'Audun-le-Tiche, pour un montant de huit mille cinq cents euros (8 500 euros).

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget de la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider l'acquisition d'une troisième motocyclette pour le service de Police Municipale Intercommunale, auprès de la ville d'Audun-le-Tiche,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

MERCREDI 28 MAI 2025

